

Synthèse 9

L'évaluation des actions sociales et culturelles – p. 126

1. La préparation du budget réel des ASC

À partir de 50 salariés, le CSE dispose de deux budgets pour réaliser ses différentes missions :

- le budget de fonctionnement qui a pour but de financer les besoins du CSE. Par exemple : payer les factures téléphoniques, les fournitures de bureau, financer des formations pour les élus...

- le budget des activités sociales et culturelles (ASC) qui permet de financer les avantages offerts aux salariés dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Par exemple : l'arbre de Noël, les chèques cadeaux, les chèques vacances, l'organisation de séjours...

Le financement de ces deux budgets est assuré par l'employeur qui octroie chaque année, en un seul ou plusieurs versements, un montant déterminé en fonction de la masse salariale de l'entreprise. Les deux budgets sont indépendants. Il est cependant possible d'allouer, sous certaines conditions, 10 % de l'excédent du budget de fonctionnement à celui des ASC.

Ainsi, il convient, chaque année, de concevoir un budget prévisionnel qui permette de répartir les moyens alloués entre les différentes activités prévues par le CSE afin de ne pas avoir de budget déficitaire en fin d'exercice.

Pour répondre aux obligations comptables, à la fin de chaque exercice, le budget prévisionnel est complété par un budget réel qui permet de voir les recettes et les dépenses réellement engagées sur la période. Il est ainsi possible de calculer les écarts (participants, montant), de procéder à des analyses pour envisager une meilleure répartition des ressources sur l'année suivante.

2. L'évaluation de la satisfaction des salariés

Il est important, pour les élus du CSE, de recueillir des informations sur les salariés, leur satisfaction sur les prestations offertes, leurs souhaits ainsi que leurs rapports avec les représentants du personnel.

Ainsi, les résultats permettront aux membres d'adapter le programme des activités proposées (nouveaux projets, abandon d'autres) et aussi d'avoir des retours sur la qualité de leurs actions. Il est donc courant, pour le CSE, d'avoir recours à des sondages, des enquêtes de satisfaction.

La réalisation d'un questionnaire nécessite de réfléchir aux thématiques abordées, aux questions...

L'analyse des réponses pourra alors faire l'objet d'un compte rendu qui conduira à mettre en place une stratégie adaptée.